

## Bulletin Technique N°03

RÉFÉRENCE BT\_2016\_X98CUP\_03\_FR

DATE 2016-04-30

SUJET Arrêtoir anti-torpille

PIÈCES Extincteur

### **CONCERNÉS : TOUS LES VÉHICULES**

La FIA impose désormais l'utilisation d'un système anti-torpillage pour les extincteurs. Vous trouverez ci-dessous le texte qui l'introduit :

#### **REF : Annexe J / Article 253**

7.2.2 Chaque bonbonne d'extincteur doit être protégée de façon adéquate et doit être située dans l'habitacle. La bonbonne peut aussi être située dans le compartiment à bagages à condition d'être au moins à 300 mm des bords extérieurs de la carrosserie selon toutes les directions horizontales.

Elle doit être fixée par un minimum de 2 sangles métalliques verrouillées par vissage et le système de fixation doit être capable de résister à une décélération de 25G.

**Des arrêtoirs anti-torpille sont requis.**

**Le matériau du système de fixation doit pouvoir être utilisé dans la plage de températures -15°C à +80°C.**

Tout le système d'extinction doit résister au feu.

Les canalisations en plastique sont interdites et les canalisations en métal obligatoires (**sauf indication contraire**).

L'arrêtoir anti-torpille se présente sous la forme suivante :



Cette pièce est disponible auprès du service pièces détachées compétition de Renault Sport sous la référence **77 11 168 148**.

Son tarif est de 12,77€ H.T.

**Montage :**

L'arrêtoir doit être positionné entre les colliers métalliques et le support extincteur, comme sur les photos ci-dessous :



Cette pièce est **obligatoire** pour tous les championnats à compter **du 1<sup>er</sup> Juillet 2016.**

Nota : sur les nouveaux véhicules à partir du numéro de châssis **N°2016-294**, un nouveau modèle de support extincteur est monté, intégrant directement cette modification. **Sur ces véhicules, l'arrêtoir anti-torpille additionnel réf. 77 11 168 148 ne doit pas être monté.**

Les caisses de recharge (numéro châssis suivi d'un « A ») sont toujours percées avec les trous pour l'ancien support, afin d'éviter un changement de support extincteur lors du remplacement de la caisse. Lors d'une commande de caisse de recharge (réf : 82 01 363 625), le numéro de châssis ainsi que le type d'extincteur seront demandé, afin de valider que la caisse fournie est équipée des bons perçages.

Renault Sport Racing  
Dpt.Technique Compétition Clients